

de l'organisation provisoire n'est tenu de contribuer à son budget; conséquemment, la Commission préparatoire fonctionne avec l'aide de contributions volontaires provenant des Etats signataires qui veulent bien contribuer. Les contributions se font de différentes façons. Ainsi, les Etats-Unis versent chaque mois à la caisse de l'organisation préparatoire un douzième de leur quote-part à l'Organisation internationale des réfugiés, ces versements devant être déduits de leur contribution à l'O.I.R. Le gouvernement canadien a versé un quart de sa contribution à l'O.I.R. au début de l'année budgétaire de la Commission préparatoire, et l'on prend actuellement des dispositions pour verser le reste de la contribution du Canada.

L'hon. M. ROEBUCK: Combien?

M. RIDDELL: La contribution totale du Canada s'élève à peu près à 5 millions de dollars sur un budget global d'environ 155 millions de dollars.

L'hon. M. HORNER: Est-ce que la Russie est au nombre des pays participants?

M. RIDDELL: Non, monsieur. L'U.R.S.S. a pris part aux débats pendant qu'on élaborait la constitution, mais quand elle s'est aperçue que l'organisation n'allait pas être conforme à l'idée qu'elle s'en faisait, elle a manifesté son intention de ne pas y participer; conséquemment, elle ne contribue pas à son budget, ni n'assiste à ses séances.

L'organisation travaille actuellement dans des conditions très difficiles. Son budget est incertain et insuffisant; aussi a-t-elle des difficultés à maintenir un personnel, à cause de la durée aléatoire des fonctions. Le personnel a été organisé sous la direction d'un Américain, M. Hallman Tuck, qui est actuellement secrétaire administratif de l'organisation; il est fort possible qu'il devienne plus tard Directeur général de l'O.I.R. Les membres du personnel ont été recrutés dans l'UNRRA et à d'autres sources; mais je répète que la question du personnel constitue un véritable problème pour l'organisation. Comme je l'ai déjà dit, les Etats de l'Europe orientale ne contribuent pas au fonctionnement ni aux travaux de l'organisation, et le travail se poursuit actuellement à l'aide de contributions facultatives insuffisantes. Présentement les fonctions de la Commission préparatoire consistent en premier lieu à pourvoir à l'entretien des réfugiés dans les centres de rassemblement et les camps de personnes déplacées en Europe, ce qui prend une très grande partie de ses ressources. Au cours de l'année expirant le 1er juillet 1948, l'organisation ne dispose que de 12 p. 100 de ses recettes pour les fins de rétablissement. Elle compte élever la proportion à 36 p. 100 l'an prochain; mais, pour le moment, sa tâche principale est simplement de subvenir à l'entretien de ces gens-là en Europe.

L'hon. M. BUCHANAN: Avez-vous des données sur la migration des réfugiés hors d'Europe? Ce que je veux dire, c'est qu'il en vient quelques-uns ici et d'autres vont ailleurs; mais avez-vous une idée du nombre?

M. RIDDELL: Oui, l'Organisation internationale pour les réfugiés a fourni elle-même des statistiques à cet égard. La migration n'est pas considérable, mais elle s'accroît; j'ai ici quelques chiffres. La Commission préparatoire compte, cette année, rétablir 262,000 personnes et en rapatrier 109,000; elle estime qu'à la fin de juin 1948, le total des réfugiés à entretenir ne sera plus que de 548,000. L'organisme espère en rétablir au plus 416,000 et en rapatrier 70,000 au cours de l'année budgétaire qui vient, c'est-à-dire en 1948-1949.

L'hon. M. BUCHANAN: Avez-vous des statistiques indiquant les pays qui accueillent la plupart des réfugiés?